



Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC « STAR-Est »

Termes de Référence pour le recrutement de six (06) chauffeurs dont 2 par Unité de coordination provinciale (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RD Congo

Réf. STEP - N° ZR-STAR EST-408360-CS-INDV

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC'.

Le Projet de Stabilisation et de Relèvement à l'est de la RDC (P175834) dont l'objectif de développement du projet est (i) d'améliorer l'accès aux infrastructures communautaires, (ii) d'améliorer la réintégration socio-économique et la résilience des individus affectés par le conflit, et (iii) de renforcer la gouvernance locale des administrations dans les provinces sélectionnées de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Le projet soutiendra une "plateforme de stabilisation" décentralisée, intégrée dans les administrations provinciales du Nord et du Sud Kivu et de l'Ituri et soutenue dans sa mise en œuvre par des approches de développement local et communautaire.

Le Projet a cinq composantes répartis de la manière suivante :

Composante 1 : stabilisation à base communautaire (75 millions de dollars US)

Un minimum de 430 sous-projets dans 430 communautés représentées par des gouvernements locaux ou des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sera ciblé dans la composante 1, avec un plafond de 150 000 dollars par communauté, basé sur l'expérience du STEP et supposant un coût global de 15 pour cent pour la facilitation et les frais généraux. Cette composante sera exécutée par le Fonds Social de la RDC.

Sous-composante 1.1 : Facilitation et renforcement des capacités pour la planification participative communautaire (10 millions de dollars).

Le projet soutient l'engagement communautaire par la sensibilisation et la mobilisation des communautés et par la participation à l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins.

Sous-composante 1.2 : Investissements dans des infrastructures communautaires sociales et économiques résistantes au climat (65 millions de dollars US).

Cette sous-composante financera l'entretien, la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques prioritaires et résistantes au climat dans les communautés ciblées. Il s'agit notamment d'investissements dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement qui sont classés comme des infrastructures sociales par le FSRDC. Les investissements dans les infrastructures résistantes au climat comprennent la collecte des eaux de pluie, les panneaux solaires, les mesures d'efficacité énergétique, ainsi que la construction et l'entretien d'autres installations qui respectent les normes d'adaptation et d'atténuation.

Composante 2 : réintégration à base communautaire (120 millions de dollars)

Cette composante financera les moyens de subsistance et l'aide à la réintégration pour un maximum de 120 000 personnes.

Sous-composante 2.1 Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (THIMO) (68 millions de dollars).

Le THIMO engagera environ 35 000 travailleurs pour la construction ou la remise en état de 1 125 km de routes rurales.

Sous-composante 2.2 : subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR) (37 millions de dollars).

Jusqu'à 85 000 bénéficiaires recevront des subventions en espèces de 400 \$ pour financer des activités génératrices de revenus, qui seront versées en deux tranches alignées sur les dépenses.

Sous-composante 2.3 Soutien psychosocial (15 millions de dollars).

Des activités psychosociales seront proposées à tous les bénéficiaires du LIPW ou de subventions en espèces. Les activités de soutien psychosocial seront fournies sur la base d'un programme de soutien individuel ou de groupe, avec une substance et une durée de soutien adaptées aux besoins des bénéficiaires, et en étroite collaboration avec le projet de prévention de la VBG.

Composante 3 : Gouvernance décentralisée (20 millions de dollars)

Cette composante finance les institutions et les systèmes gouvernementaux nécessaires pour améliorer les moyens par lesquels les ressources du gouvernement et des partenaires extérieurs peuvent être utilisées pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen terme. Les activités soutenues seront étroitement liées au processus de développement inclusif et de planification de la paix soutenu dans le cadre de la composante 1, afin de garantir que le lien entre les priorités des citoyens, le processus de planification du développement gouvernemental, les revenus mobilisés et l'exécution du budget soit crédible et transparent, avec un mécanisme clair de responsabilité et de retour d'information. Il sera étroitement coordonné avec d'autres partenaires.

Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (équivalent de 35 millions de dollars US)

Sous-composante 4.1 : Gestion du programme (20 millions de dollars)

La mise en œuvre sera décentralisée, situant la gestion du programme au sein des trois administrations provinciales respectives tout en conservant des liens au niveau national.

Sous-composante 4.2 : Assistance technique (15 millions de dollars)

Une assistance technique sera fournie pour la coordination et la gestion du processus DDRCS au niveau provincial, ainsi que pour le secrétariat chargé du suivi et de l'établissement de rapports sur l'allocation de prévention et de résilience (PRA) de l'IDA.

Sous-composante 4.3 : Recherche et apprentissage

Un projet de cette ampleur et de cette complexité nécessite des ressources dédiées au suivi et à la recherche. Plus de 15 ans d'expérience de la Banque mondiale dans les interventions visant à stabiliser l'est de la RDC indiquent qu'il faut privilégier le suivi, l'apprentissage et l'adaptation pendant le cycle du projet.

Composante 5 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC) (équivalent de 0 million de dollars US)

Cette composante à budget zéro permettra d'établir un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourra être déclenché en cas d'urgence nationale telle que COVID-19. Dans un tel cas, les fonds de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet peuvent être réaffectés pour financer les dépenses de réponse aux besoins d'urgence. Cette composante soutiendra également la préparation et la réponse d'urgence des trois provinces aux risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, ou une déclaration d'urgence par le CCRM.

La RDC se propose d'utiliser une partie de ces fonds à titre des dépenses autorisées pour recruter six (06) chauffeurs dont 2 par Unité de coordination provinciale (**Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri**) du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RD Congo.

II. Fonctions et Responsabilités

Le Chauffeur de service est placé sous l'autorité directe de l'Assistant Administratif et logistique à qui il rend compte de ses activités.

Il est en charge de la conduite du véhicule, de son entretien et de sa maintenance.

III. Missions et Tâches du Chauffeur

Sous l'autorité directe de l'Assistant Administratif et logistique, le chauffeur du Coordonnateur provincial assume les responsabilités suivantes :

- Conduire le véhicule dont il a la charge ;

- Effectuer les courses (achats, dépôt et retrait de courrier, facilités de voyage, accueil et accompagnement des visiteurs...) sur instruction et supervision de l'Assistant Administratif et logistique;
- Tenir à jour le carnet de bord du véhicule dont il a la charge ;
- Surveiller l'évolution du kilométrage parcouru et prévenir l'Assistant Administratif et logistique, des dates des entretiens périodiques du véhicule dont il a la charge ;
- Signaler à l'Assistant Administratif et logistique toute panne ou anomalie constatée lors de l'usage du véhicule dont il a la charge (en les consignnant dans le carnet de bord dudit véhicule) ;
- Assurer en permanence la propreté du véhicule, les réparations et les entretiens à sa portée (pneumatique, feus, batterie, fluides, essuie-glace, etc.), ainsi que les approvisionnements en carburant et lubrifiants chaque fois que c'est nécessaire et avoir au minimum le réservoir à moitié plein ;
- Veiller à toutes les prescriptions de la sécurité routière et de conservation en bon état du véhicule dont il a la charge ;
- Exécuter toutes autres tâches à la demande de la hiérarchie.

II. Profil du chauffeur.

Le titulaire du poste de chauffeur du véhicule affecté au **Coordonnateur provincial et/ou** au Projet doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité congolaise (RDC)
- Etre détenteur d'un permis de conduire en cours de validité pour les catégories B et C au moins
- Etre détenteur d'un brevet en mécanique ou électricité automobile serait un atout;
- Avoir une expérience professionnelle de 10 ans au moins dans la conduite automobile (avoir l'expérience dans des projets financés par la Banque mondiale, d'autres bailleurs ou des ONG internationales serait un atout) ;
- Être de bonne moralité ;
- Avoir été au moins une fois en recyclage.
- **Parler la langue locale et avoir des compétences en matière de la sécurité est un atout.**

Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale.

Le (la) candidat(e) sélectionné(e) devra signer le code de bonne conduite du projet a la signature du contrat et ce, avant la prise de fonction

IV. Durée de la mission et lieu d'affectation

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement après une évaluation satisfaisante de la performance.

Le consultant sera basé à **Goma, Bukavu et Ituri** avec des missions dans l'aire d'intervention du Projet.

V. Mode de recrutement

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).